



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 146-2012

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Guy Isabelle qu'à une séance ultérieure, le Règlement n° 146-2012, modifiant le Règlement concernant le Plan d'urbanisme n° 125-2007

Visant à agrandir et à reconfigurer le secteur mixte résidentiel-commercial-industriel aux abords de l'autoroute Jean Lesage et réduire l'espace résidentiel au profit de la zone agricole et du secteur nord pré-mentionné, sera adopté.

Donné à Val-Alain, le 6 mars 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 6 mars 2012 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 mars 2012.

Signée : _____
France Bisson, Directrice générale / Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

*1245, 2^{ème} Rang
Val-Alain (Québec) G0S 3H0*

*Téléphone : (418) 744-3222
Télécopieur : (418) 744-1330*
